

DELIBERATION

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 7

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 7

date de la convocation :

29 aout 2024

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2024/09 N°2

Objet de la Délibération :
**Participation aux frais de
traitement du SMET**

Présents : MM. S.JADOUL, D.MOUSSA, B.LE FRANCOIS, J-P.COLIN,
S.OBARA, B.GILSON, B.GOEURIOT,
Excusés : MM. J-L.DURET, P.DEHAND
Suppléants présents : M. J.PARROT

Vu les statuts du Syndicat,

Vu la délibération 2024/03 n°8 du 26 mars 2024 arrêtant le montant des participations pour l'année 2024,

Considérant que la participation votée avait été calculée avec la TGAP 2023 (TGAP 2023 : 51€/t, en 2024 : 58€/t), convient de rectifier cette erreur,

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DECIDE d'arrêter la participation suivante :

➤ NR déchèteries : 164 €/tonne

➤

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA

Ju 29. 09. 24

